

# APPEL A PROJET

« **Accroître les capacités des administrations et des services publics à développer des pratiques administratives innovantes et expérimentales qui concourent à leur modernisation et leur efficacité** »

**CONTEXTE ET ENJEUX DU RENFORCEMENT DES CAPACITES ADMINISTRATIVES AU SEIN DU PROGRAMME**

## 16 500 agents territoriaux en 2016 :

- 19,6 % : région et département
- 67 % : communes et établissements communaux
- 10,5 % : organismes inter communaux
- 2,5 % : SDIS
- 0,4 % : Autres

## Un faible taux d'encadrement dans la fonction publique territoriale, notamment au niveau des communes

- La FPT en Guadeloupe est marquée par le faible taux d'agent de catégorie A, en comparaison avec le taux national et par rapport aux deux autres fonctions publiques en Guadeloupe
- Alors que les agents de catégorie A représentent 57% des effectifs de la FP d'Etat, la FP Territoriale n'en compte que 6,1 % fin 2012 (part en hausse toutefois depuis 2006, où cette part était de 4%). La part d'agents de catégorie B est elle aussi inférieure de 6 points par rapport au taux national

# CONTEXTE

Deux cadres d'emplois concentrent près de 60 % des effectifs (contre 42% en France) : adjoint technique et adjoint administratif

Des effectifs caractérisés par une concentration des agents dans les tranches d'âge de 45 à 55 ans et une part importante d'agents âgés de plus de 55 ans, notamment au niveau C

**Sur les 203 métiers identifiés dans la FPT en Guadeloupe, 11 concentrent près de 50% des effectifs. Les 5 premiers métiers de la FPT en Guadeloupe sont :**

- chargés de propreté des locaux ou agents de propreté des espaces publics
- assistant de gestion administrative, financière, budgétaire ou comptable
- agent polyvalent de restauration
- assistants d'éducation
- ouvrier de maintenance des bâtiments

- **La Loi NOTRe du 7 août 2015 introduit des évolutions importantes en termes de spécialisation et de répartition des compétences**
- Les agents de la fonction publique territoriale représentent la cible principale de l'OT11 pour des actions de formation, de formation-action-animation, de mise en réseau en liaison avec le changement de configuration de l'intervention des collectivités sur les territoires

**Le renforcement des compétences clefs et des savoirs de base des agents de la fonction publique territoriale**, en particulier ceux relevant de la catégorie C en mettant l'accent sur la lutte contre l'illettrisme et l'autonomie

**Le perfectionnement des agents de la fonction publique territoriale relevant des catégories A, B, C du territoire** au moyen d'un effort permanent et accru en matière de formation et de mobilité des agents sur une base individuelle ou en prolongement de diagnostics effectués dans le cadre de projets d'administration ou de service

## **L'accompagnement de la montée en puissance de l'intercommunalité,**

Mise en place de schémas de mutualisation qui associent la réorganisation et des formations nouvelles de montée en compétences notamment dans les domaines des déchets, de l'eau et de l'assainissement, de la promotion du tourisme, des services à la personne

## **La structuration de réseaux thématiques associant cadres et élus de la FPT et la modernisation du fonctionnement des collectivités**

en les dotant d'outils collaboratifs et en développant une offre en matière de e-services en adéquation avec les besoins des citoyens, en expérimentant des formes diversifiées d'action publique destinées à rendre effective la simplification administrative

## **Le renforcement et l'adaptation des moyens et de l'offre de formation du CNFPT**

au regard du volume de crédits supplémentaires qu'il sera amené à gérer